



Carla DE MATOS

Directrice adjointe du dispositif
Protection de l'Enfance - Sauvegarde 58



Joy BARILLER

Référente Familles de l'Espace de Rencontre
Sauvegarde 58

Actions du service Espace de Rencontre de Nevers en milieu carcéral

Les visites médiatisées à la Maison d'Arrêt de Nevers

Depuis 2018, une convention partenariale a été signée entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Nièvre (S.P.I.P.), la Maison d'Arrêt de Nevers et l'Espace de Rencontre Parents/Enfants de la Sauvegarde 58 dans le cadre de l'exercice de visite amiable au profit des pères incarcérés.

Très souvent les rencontres père/enfant sont interrompues du fait de l'incarcération du parent. La rupture conjugale est un frein au maintien du lien où les parloirs ne sont pas autorisés dans certaines situations : conflits, violences par exemple. Les visites médiatisées sont donc le seul moyen à cette dyade de maintenir un lien familial. Ces rencontres sont effectives dès qu'un accord entre les parents est trouvé.

Afin d'évaluer le nombre de pères susceptibles de pouvoir se saisir de ce service, un premier repérage est réalisé par le psychologue du S.P.I.P. et les conseillers pénitentiaires. Ensuite, le



« Plusieurs entretiens individuels sont nécessaires afin de mesurer les besoins de chacun et d'adapter l'accompagnement, d'établir les modalités d'intervention et de rassurer les parties. Il est important de prendre en considération la capacité psychoaffective et les attentes de l'enfant et de la mère pour la mise en œuvre de ces rencontres. »

S.P.I.P. transmet au service Espace de Rencontre la demande formulée par l'intéressé ainsi que les éléments relatifs à sa situation familiale et pénale. Ce travail partenarial est essentiel. Il permet de garantir une communication régulière en lien avec les familles suivies et d'adapter l'accompagnement.

La référente familles organise, dans un premier temps, un entretien préalable avec le père afin d'établir un premier contact, évaluer sa demande et connaître ses attentes. Plusieurs entretiens individuels sont nécessaires afin de mesurer les besoins de chacun

et d'adapter l'accompagnement, d'établir les modalités d'intervention et de rassurer les parties. Il est important de prendre en considération la capacité psychoaffective et les attentes de l'enfant et de la mère pour la mise en œuvre de ces rencontres. Ces entretiens ont lieu à la maison d'arrêt de Nevers pour les pères et à l'Espace de Rencontre de Nevers pour les mères et les enfants.

L'intervention de la référente familles est orientée vers le fonctionnement de la famille dans sa globalité et dans l'intérêt de l'enfant. Il s'agit de prendre en considération le parcours de vie

de chacun et reconnaître leurs places et rôles respectifs pour un travail de co-construction. Il est important de travailler sur cette notion de couple parental et renvoyer les parents dans leur propre travail relationnel.

Les visites médiatisées se déroulent au sein du parloir - mais hors du parloir traditionnel - de la maison d'arrêt de Nevers, en présence d'une référente familles de l'Espace de Rencontre. La présence de la référente permet de garantir un cadre sécurisant pour toutes les parties. La neutralité de la professionnelle met à distance les querelles conjugales et permet une relation apaisée. Ce parloir représente un espace-temps unique où le père et ses enfants peuvent se parler, se toucher et laisser cours à leurs émo-



« Ce parloir représente un espace-temps unique où le père et ses enfants peuvent se parler, se toucher et laisser cours à leurs émotions. Il s'agit d'un moment privilégié où les échanges témoignent souvent d'un immense plaisir à se retrouver. »

tions. Il s'agit d'un moment privilégié où les échanges témoignent souvent d'un immense plaisir à se retrouver.

Il est à noter que les visites médiatisées ne sont pas toujours mises en œuvre du fait des courtes périodes d'incarcération des pères en maison d'arrêt, des transferts entre les établissements pénitentiaires ou du refus de la mère ou de l'enfant.

Les groupes de paroles

La référente familles de l'Espace de Rencontre et le psychologue du S.P.I.P., animent également des groupes de parole à destination des pères incarcérés ou ayant un aménagement de peine. Ces groupes de parole sont axés sur la notion de la parentalité. Ces interventions permettent aux pères de prendre de la distance avec leur vécu et d'évoquer leurs ressentis. Il s'agit également de valoriser et soutenir les compétences parentales.

Ces temps, qu'ils soient internes à la maison d'arrêt de Nevers ou en milieu ouvert dans les locaux du S.P.I.P., permettent de faire émerger, par la confrontation et le partage d'expériences avec les autres, des pistes de réflexion.



« Ces interventions permettent aux pères de prendre de la distance avec leur vécu et d'évoquer leurs ressentis. Il s'agit également de valoriser et soutenir les compétences parentales. »

La parentalité est une notion complexe. Elle se construit entre les parents mais l'incarcération peut nécessiter l'accompagnement et le soutien de professionnels. L'alliance entre les parents et les professionnels est essentielle mais pas toujours possible et le contexte des visites médiatisées dans un lieu comme celui d'une maison d'arrêt peut générer des inquiétudes. C'est pourquoi nous proposons d'accompagner les parents et les enfants dans l'expression de leur ressenti et de leur offrir la possibilité de créer ou maintenir un lien père/enfant dans un cadre sécurisant. Dans un processus de préparation et d'accompagnement à la parentalité, ces visites pourront être délocalisées dans les locaux de l'Espace de Rencontre à Nevers dans le cadre de sorties autorisées ou lors d'une fin de peine.



Joy Bariller, Référente des Familles de l'Espace de Rencontre ; Matthieu Chabin, Psychologue du S.P.I.P.